

Compte rendu de la CAPD du 2 juillet

◦ Examen du tableau d'avancement à la Hors Classe :

L'administration nous a avoué qu'ils n'avaient pas eu le temps de préparer ce point. Ils ont préféré s'atteler à d'autres dossiers plus urgents !!

◦ Examen du tableau d'avancement à la classe exceptionnelle

Vivier 1 : Les PE sur des fonctions particulières

VIVIER 1	PROMUS	PROMOUVABLES	Taux des promus (promus/promouvables)	Taux sexué des promus (femmes/total et hommes/total)
FEMMES	86	150	57,33 %	76,79 %
HOMMES	26	39	66,67 %	23,21 %
TOTAL	112	189	59,26 %	100 %

Dernier promu :

barème : 70 points

appréciation : Satisfaisant

ancienneté : 29 ans 10 mois 22 jours

Echelon HC : 5^{ème}

Nous avons calculé quelques taux...

1	2	3	4	5	6
ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE PAR LE VIVIER 1	Effectif enseignant dans le département en 2018/2019	Taux indicatif des promus au vivier 1 par rapport à l'effectif total (5.768)	Taux indicatif des promouvables au vivier 1 par rapport à l'effectif total (5.768)	Taux indicatif des promus au vivier 1 par rapport à l'effectif total sexué (4.937 ou 831)	Taux indicatif des promouvables au vivier 1 par rapport à l'effectif total sexué (4.937 ou 831)
EFFECTIF DES FEMMES	4.937	1,49 %	2,60 %	1,74 %	3,04 %
EFFECTIF DES HOMMES	831	0,45 %	0,68 %	3,13 %	4,69 %
EFFECTIF TOTAL	5.768	1,94 %	3,28 %	1,94 %	3,28 %

Petite analyse : Evidemment dans une profession féminisée, le taux de promuES est supérieur au taux de promuS. Cependant, si on rapporte ce chiffre aux totaux d'hommes et de femmes (colonnes 5 et 6), les hommes ont bien plus de chances d'accéder à la classe exceptionnelle et passent au-dessus de la moyenne départementale de 1,94 % de promus et de 3,28 % de promovables.

Vivier 2 : Les PE au 6ème échelon de la Hors Classe

VIVIER 2	PROMUS	PROMOUVABLES	Taux des promus (promus/promouvables)	Taux sexué des promus (femmes/total et hommes/total)
FEMMES	17	26	65,38 %	58,62 %
HOMMES	12	15	80 %	41,38 %
TOTAL	29	41	70,73 %	100,00 %

Dernier promu :

barème : 79 points

appréciation : Satisfaisant

ancienneté : 36ans 11 mois 10 jours

Echelon HC : 6^{ème}

Encore quelques chiffres...

1	2	3	4	5	6
ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE PAR LE VIVIER 2	Effectif enseignant dans le département en 2018/2019	Taux indicatif des promus au vivier 2 par rapport à l'effectif total (5.768)	Taux indicatif des promouvables au vivier 2 par rapport à l'effectif total (5.768)	Taux indicatif des promus au vivier 2 par rapport à l'effectif total sexué (4.937 ou 831)	Taux indicatif des promouvables au vivier 2 par rapport à l'effectif total sexué (4.937 ou 831)
EFFECTIF DES FEMMES	4.937	0,29 %	0,45 %	0,34 %	0,53 %
EFFECTIF DES HOMMES	831	0,21 %	0,26 %	1,44 %	1,81 %
EFFECTIF TOTAL	5.768	0,50 %	0,71 %	0,50 %	0,71 %

Le nombre de promuS et de promuES s'équilibre un peu plus dans le vivier 2, dans lequel aucune fonction n'est nécessaire pour y être inscrit.e. Mais nous constatons tout de même qu'un homme a environ 3 fois plus de chances qu'une femme par rapport à la moyenne départementale d'être promu (colonne 5 et 6) !

• Examen du tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle

Echelon spécial	PROMUS
FEMMES	1
HOMMES	7
TOTAL	8

Le SNUipp-FSU 67 a rappelé que les modalités PPCR ne sont pas adaptées au déroulement de carrière actuel. Les hommes accèdent plus facilement à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial, en raison de leurs carrières plus complètes. Ils accèdent à des fonctions (CPC, Directions déchargées) qui ouvrent plus rapidement droit au vivier 1, contrairement à une majorité de femmes.

Vote : CONTRE (SNUipp-FSU) ; ABSTENTION (SE-UNSA, SNUDI-FO) ; POUR (Administration)

Le SNUipp-FSU 67 a voté contre ce tableau d'avancement à la Classe Exceptionnelle. Notre fédération est contre cette classe exceptionnelle et ses échelons spéciaux. C'est une promotion au mérite que nous ne pouvons pas soutenir car tous les enseignants n'auront pas la possibilité d'y accéder.

◦ Recours PPCR suite à un RDV carrière

Un collègue a déposé un recours suite à un RDV Carrière pour que son appréciation soit revue. L'administration n'a pas apporté de demande favorable à ce recours.

◦ COVID19/Confinement/Déconfinement

La prime COVID sera versée aux publics éligibles (Ceux qui ont accueilli les enfants de personnels prioritaires et Ceux qui auraient eu un investissement extraordinaire durant la période). Un outil a été développé à cet effet et la prime serait versée sur la paye du mois d'août.

La DSDEN a accordé toutes les Autorisation d'absence pour décès lié au COVID, sans perte de salaire.

Les personnes vulnérables doivent solliciter une ASA et en aucun cas demander à être placées en congé maladie par leur médecin. Le SNUipp-FSU a demandé que cette information soit descendue vers les secrétariats de circonscription. Il y a eu de nombreuses confusions entre ASA, télétravail, garde d'enfants...

◦ INEAT/EXEAT/Disponibilités/Détachements

Toutes les demandes d'EXEAT + Disponibilités + Détachement ont reçu des avis favorables. En ce qui concerne les EXEAT, c'est toujours sous réserve d'entrée dans le département demandé.

Aucun INEAT n'est accordé à ce jour, les collègues auront leurs réponses la semaine prochaine seulement...

Les échanges au sein de l'académie seront examinés avec la rectrice. Mais les échanges avec les autres départements ne seront pas accordés.

◦ Echanges franco-allemands

Madame Marchal est en lien avec les établissements en Allemagne et travaille dans le but que tous les collègues aient leurs affectations dans des délais rapides.

◦ MOUVEMENT

Nous connaissons les statistiques du mouvement lors du prochain CTSD, pour lequel aucune date n'a été arrêtée.

A la demande du SNUipp-FSU 67, l'administration a reconnu avoir modifié une règle qui prévalait jusqu'alors. A barème égal ce n'est plus l'AGS qui permet de départager les collègues, mais le rang du vœu !

L'administration ne diffusera plus aucun documents aux organisations syndicales. Les CAPD sont vidées de leur contenu, il s'agira à l'avenir de simples chambres d'enregistrement, sans aucun moyen de vérification !! Merci à la loi de transformation de la fonction publique d'août dernier !

Le SNUipp-FSU 67 dénonce l'amateurisme du ministère en termes de compétences numériques... Une fois de plus, lorsqu'une nouveauté est lancée, elle ne fonctionne pas! Et l'administration est incapable de nous répondre...

◦ Essais pour aller en bilingue ou en ASH

Les collègues intéressés doivent contacter l'IEN ASH ou Mme Marchal. C'est le côté pragmatique qui guide les affectations (critères géographiques)

◦ Affectations des AESH

L'administration a informé certains AESH que leur affectation serait connue entre le 22 juin et le 1^{er} septembre ! Ces professionnels étant souvent dans des situations familiales et financières fragiles, nous souhaitons que leurs affectations soient connues le plus tôt possible, avant le départ en congés.

Le service AESH travaille d'arrache pied à ce sujet, mais l'intervalle est grand car le service AESH va faire une coupure.

◦ « Forfait mobilités durables »

Le SNUipp-FSU s'est informé sur les modalités de mise en œuvre de ce forfait dans le Bas-Rhin (décret du 9 mai 2020, publié au JO du 10 mai 2020, entré en vigueur depuis le 11 mai 2020).

L'administration nous a répondu ne pas avoir lu le texte !

◦ Postes adaptés

Poste Adapté Courte Durée : 1 sortie, 2 entrées, 4 renouvellements.

Poste Adapté Longue Durée : C'est sur 4 ans. Ils restent en place pour le moment. Il y a 4 ETP pour le départements.

◦ Temps partiel

La politique du département a été d'accepter tous les temps partiels (de droit et sur autorisation). Les temps partiels ont été accordés pour les ZIL.

◦ LSU

Les équipes pédagogiques prennent la décision de le compléter ou non. Les collègues ne seront pas sanctionnés s'ils choisissent de ne pas le remplir.